ACOSS

ACOSSTAT

Conjoncture

N° 269 – JUIN 2018

LA **MASSE SALARIALE** ET LES **EFFECTIFS SALARIÉS** DU **SECTEUR PRIVÉ** AU **PREMIER TRIMESTRE 2018**

Après une forte accélération au trimestre précédent (+ 0,6 % après + 0,3 %), les effectifs salariés du secteur privé affichent au premier trimestre 2018 une hausse plus mesurée de 0,2 % (+ 46 000 postes). Sur un an, ils progressent de 1,7 % (+ 302 000 postes). Hors intérimaires, les effectifs salariés sont en hausse de 0,2 % sur le trimestre et de 1,2 % sur un an (+ 211 000 postes).

Le salaire moyen par tête (SMPT) progresse de 0,4 % au premier trimestre 2018, après une hausse de 0,5 % au trimestre précédent. Sur un an, il croît de 1,7 %. En comparaison, les prix à la consommation de l'ensemble des ménages sont en légér recul sur le trimestre (- 0,1 %) et augmentent de 0,6 % sur un an.

Au total, la masse salariale est en hausse de 0,8 % au premier trimestre 2018, après + 1,0 % au trimestre précédent. Sur un an, elle progresse de 3,4 %, après + 3,9 % au trimestre précédent. Ce ralentissement peut traduire des effets correctifs par rapport au quatrième trimestre 2017 et de moindres primes dans certains secteurs comme l'industrie pharmaceutique. Il s'explique en partie par un premier trimestre 2017 en forte hausse (« effet base »).

Dans l'industrie, les effectifs salariés sont quasi stables (- 800 postes environ), après une hausse de 0,2 % au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 0,2 %.

Dans la construction, les effectifs salariés progressent au premier trimestre 2018 de 0,3 % (+ 3 700 postes) après une forte hausse de 0,9 % au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 1,9 %, soit + 26 000 postes.

Dans le tertiaire hors intérimaires, les effectifs salariés augmentent de 0,3 % (+ 38 000 postes), après + 0,4 % au trimestre précédent. Sur un an, la hausse est de + 1,4 %, soit + 180 000 postes. Cette augmentation est notamment portée par les activités informatiques et le secteur de l'hebergement-restauration. A contrario, la baisse du nombre de contrats aidés pèse sur l'évolution des effectifs salariés.

Les effectifs intérimaires progressent ce trimestre de 0,5 % après une hausse de 4,9 % au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 12,4 %, soit + 90 000 postes.

Graphique 1 : Glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé

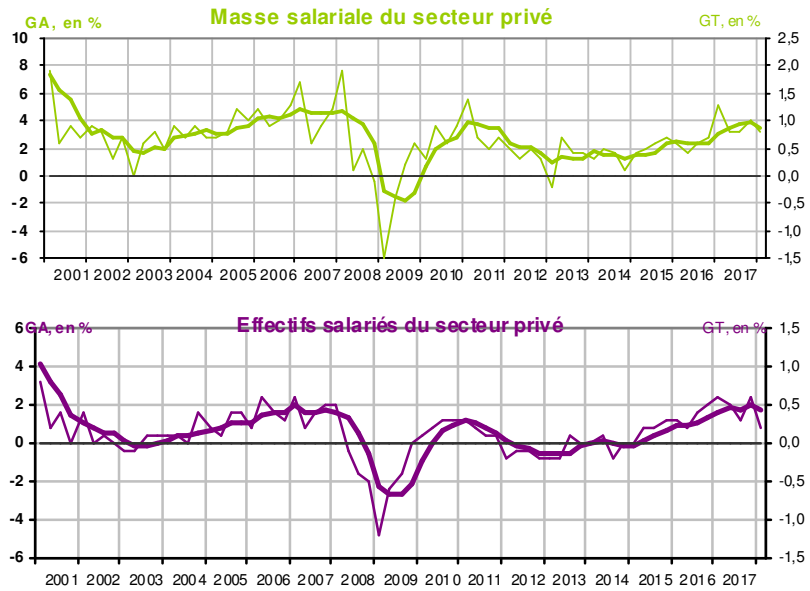

Source : Acoss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 1 : Masse salariale et effectifs salariés du secteur privé au premier trimestre 2018 (*)

	En niveau 2018 T1	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel au 1e trimestre 2018 (en %)
		2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	
Masse salariale(en Md€) (*)	**142,8**	**1,3**	**0,8**	**0,8**	**1,0**	**0,8**	**3,4**
Effectifs salariés fin de trimestre (en millions)	**18,4**	**0,6**	**0,5**	**0,3**	**0,6**	**0,2**	**1,7**
Effectifs salariés moyens (en millions)	**18,3**	**0,5**	**0,5**	**0,4**	**0,5**	**0,4**	**1,8**
Salaire mensuel moyen par tête (en €)	**2 599**	**0,8**	**0,4**	**0,4**	**0,5**	**0,4**	**1,7**
Indice des prix à la consommation hors tabac - ensemble des ménages		**0,5**	**0,1**	**0,0**	**0,5**	**-0,1**	**0,6**

Sources : Acoss-Urssaf ; Insee (indice des prix) ; Dares (effectifs intérimaires)

(*) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents (encadré 3).

AVERTISSEMENT 1. L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge (*encadré 2*).

AVERTISSEMENT 2. En raison d'une modification règlementaire relative à la période de rattachement des cotisations, les séries Acoss-Urssaf sont, à compter de la publication relative au premier trimestre 2018, produites en période d'emploi et non plus en période de versement de salaire (*encadré 2*). En outre, il est rappelé que les établissements ne sont plus soumis à l'obligation de déclarer les effectifs agrégés à partir du 1er janvier 2018, conduisant l'Acoss à calculer ces effectifs à partir des données individuelles (*encadré 2*).

Acoss - Direction des Statistiques, des Etudes et de la Prévision

Tableau 2 : Évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT par grand secteur d'activité économique*

Grands secteurs	Masse salariale							Effectifs salariés										SMPT			
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage GT					GA	Niveau (milliers)	Evolutions en milliers sur 3 mois		sur 1 an	Evolutions en pourcentage GT					GA	GT (%)		GA (%)	Niveau moyen (€)
	2018 T1	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T1	2018 T1	2017 T4	2018 T1	2018 T1	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T1	2017 T4	2018 T1	2018 T1	2018 T1
Industrie	**28,2**	**0,6**	**0,6**	**0,3**	**0,3**	**0,9**	**2,2**	**2 998**	**6,8**	**-0,8**	**4,9**	**-0,1**	**-0,1**	**0,0**	**0,2**	**0,0**	**0,2**	**0,2**	**0,8**	**2,1**	**3 131**
Construction	**9,4**	**1,7**	**1,0**	**1,2**	**1,7**	**-0,6**	**3,3**	**1 393**	**12,4**	**3,7**	**26,1**	**0,7**	**0,5**	**0,2**	**0,9**	**0,3**	**1,9**	**1,2**	**-1,2**	**1,1**	**2 254**
Tertiaire	**105,2**	**1,5**	**0,9**	**0,8**	**1,1**	**0,9**	**3,8**	**13 964**	**94,7**	**42,7**	**270,6**	**0,7**	**0,6**	**0,4**	**0,7**	**0,3**	**2,0**	**0,6**	**0,4**	**1,8**	**2 519**
Tertiaire hors intérimaires	100,1	1,4	0,7	0,8	0,9	0,9	3,4	13 146	56,7	38,3	180,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	1,4	0,5	0,6	1,9	2 543
Intérimaires	5,1	3,5	4,2	1,2	5,3	0,2	11,3	818	38,0	4,5	90,2	5,5	4,3	2,2	4,9	0,5	12,4	2,4	-1,3	0,1	2 128
Total	**142,8**	**1,3**	**0,8**	**0,8**	**1,0**	**0,8**	**3,4**	**18 355**	**113,9**	**45,6**	**301,6**	**0,6**	**0,5**	**0,3**	**0,6**	**0,2**	**1,7**	**0,5**	**0,4**	**1,7**	**2 599**
Total hors intérimaires	137,7	1,2	0,7	0,7	0,8	0,8	3,1	17 537	75,9	41,2	211,4	0,4	0,3	0,2	0,4	0,2	1,2	0,5	0,5	1,8	2 621

** SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel*

Source : Acoss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

La croissance de la masse salariale se confirme au premier trimestre 2018

Au premier trimestre 2018, la masse salariale du secteur privé augmente de 0,8 %, après une hausse de 1,0 % au quatrième trimestre (*graphique 1 et tableau 1*). Sur un an, elle croît de 3,4 %.

Les effectifs salariés progressent de 0,2 %, après une hausse de 0,6 % au trimestre précédent. 45 600 postes sont ainsi créés sur le trimestre. Sur un an, les effectifs progressent de 1,7 % (+ 301 600 postes).

Hors intérimaires, les effectifs salariés augmentent ce trimestre de 0,2 % (+ 41 200 postes), après une hausse de 0,4 % au trimestre précédent. Sur un an, l'évolution est de + 1,2 % (+ 211 400 postes).

Au premier trimestre, les effectifs salariés sont quasiment stables dans l'industrie (- 800 postes), après une hausse de 0,2 % au trimestre précédent (*graphique 2 et tableau 2*). Sur un an, les effectifs de l'industrie sont en hausse de 0,2 % (soit + 4 900 postes). La masse salariale du secteur augmente de 0,9 % au premier trimestre 2018 et de 2,2 % sur un an.

Dans le secteur de la construction (*graphique 4 et tableau 2*), les effectifs salariés affichent une hausse de 0,3 % (+ 3 700 postes), après une nette augmentation de 0,9 % au trimestre précédent. Ils progressent ainsi de 1,9 % sur un an (+ 26 100 postes). La masse salariale du secteur est en repli de 0,6 % ce trimestre, en lien notamment avec un recours accru au chômage intempéries, et croît de 3,3 % sur un an.

Dans le tertiaire hors intérimaires (*graphique 5 et tableau 2*), les effectifs salariés sont en hausse de 0,3 % ce trimestre (+ 38 300 postes) après + 0,4 % au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 1,4 %, soit + 180 400 postes. La masse salariale progresse de 0,9 % sur le trimestre et de 3,4 % sur un an.

Les effectifs intérimaires augmentent de 0,5 % (+ 4 500 postes) ce trimestre et de 12,4 % sur un an (+ 90 200 postes). Leur masse salariale croît de 0,2 % sur le trimestre et de 11,3 % sur un an.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est quant à lui en hausse de 0,4 % ce trimestre, après + 0,5 % au trimestre précédent. Sur un an, le SMPT progresse de 1,7 % tandis que les prix à la consommation de l'ensemble des ménages augmentent de 0,6 % (- 0,1 % sur le trimestre).

La masse salariale progresse sensiblement dans l'industrie

Dans l'industrie, la masse salariale augmente de 0,9 % au premier trimestre, une croissance plus forte que celles observées tout au long de l'année 2017 (entre + 0,3 % et + 0,6 %). Sur un an, elle croît de 2,2 %.

La baisse de masse salariale observée dans l'industrie pharmaceutique (- 1,6 %) est en partie expliquée par des versements de primes moins importants que les années précédentes.

Les effectifs salariés de l'industrie sont stables ce trimestre, après une légère hausse au trimestre précédent (+ 0,2 %). Sur un an, ils continuent de croître : ils gagnent ainsi 0,2 % d'effectifs supplémentaires par rapport au premier trimestre 2017 (+ 4 900 postes).

Graphique 2 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés de l'industrie

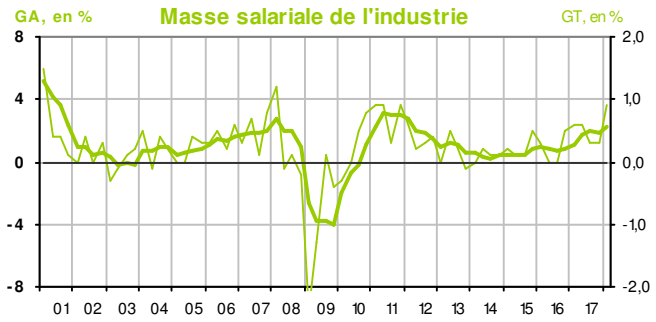

Source : Acoss-Urssaf

Les secteurs qui créent le plus d'emploi salarié sur le trimestre sont la production et distribution d'eau (+ 0,6 %) et les industries agro-alimentaires (+ 0,2 %). Ils totalisent 1 700 créations nettes ce trimestre.

La progression des effectifs salariés est plus modérée dans l'industrie chimique (+ 0,1 %), la fabrication de machines et équipements (+ 0,1 %) et les autres industries manufacturières (+ 0,1 %).

Les effectifs salariés sont stables dans la fabrication de matériels de transport (+ 0,0 %). Dans ce dernier secteur, l'industrie automobile est en légère baisse (- 0,1 %, après une stabilité au trimestre précédent), alors que la fabrication d'autres matériels de transports crée des postes ce trimestre (+ 0,1 %, après + 0,3 %).

Les effectifs salariés sont en repli dans les autres secteurs industriels : la cokéfaction et raffinage (- 1,3 %, après - 0,3 %), la production et distribution d'électricité et de gaz (- 0,5 %, comme au trimestre précédent), l'industrie pharmaceutique (- 0,4 %, après + 0,1 %), la métallurgie (- 0,2 %, après + 0,3 %) et la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (- 0,2 % après + 0,5 %).

Ils cumulent une perte nette de 2 500 postes, dont 900 dans la production et distribution d'électricité-gaz et dans la métallurgie.

Dans l'industrie, le salaire moyen par tête augmente de 0,8 % au premier trimestre 2018 et de 2,1 % sur un an.

Graphique 3 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs industriels

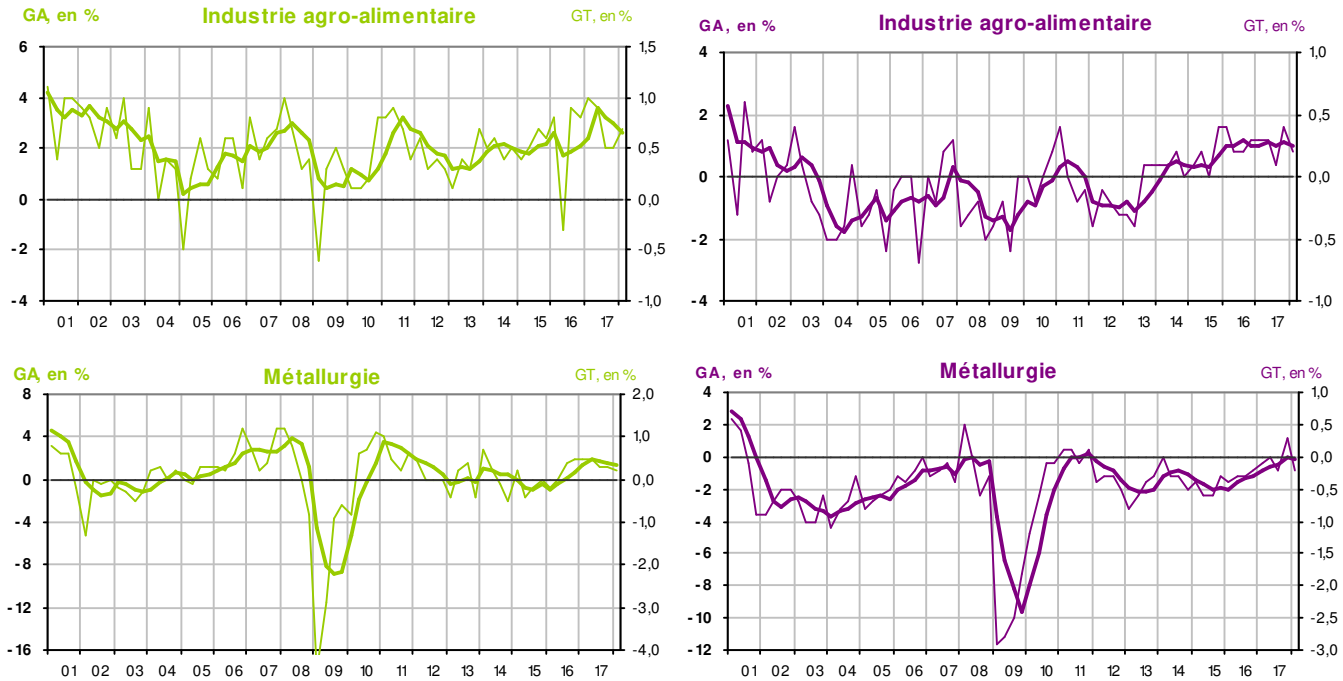

Source : Acoss-Urssaf

La masse salariale de la construction affiche un réajustement après la forte hausse du trimestre précédent

Au premier trimestre 2018, dans le secteur de la construction, la masse salariale est en repli de 0,6 %, apparaissant comme un réajustement après la hausse particulièrement marquée au quatrième trimestre 2017 (+ 1,7 %). Cette baisse s'explique en partie par un recours accru au chômage intempéries en lien avec les conditions météorologiques du début d'année. Pour autant, sur un an, la masse salariale progresse de 3,3 %.

Graphique 4 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur de la construction

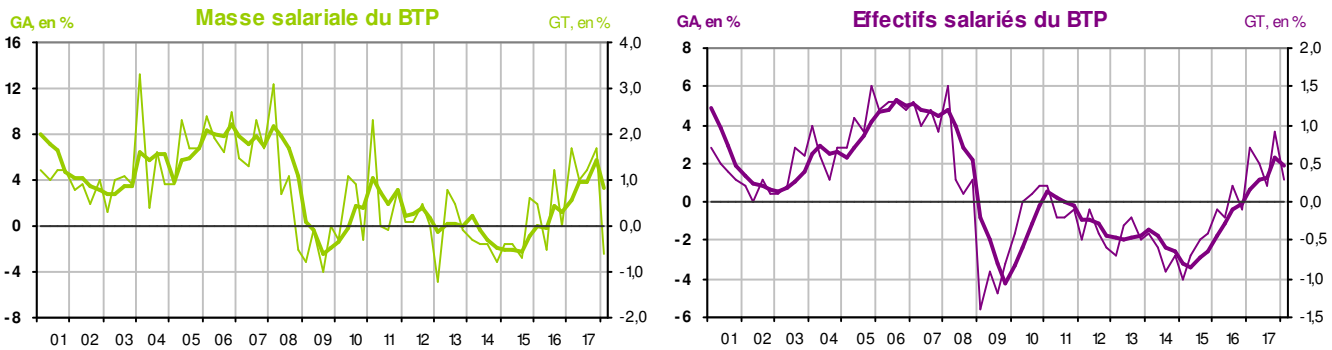

Source : Acoss-Urssaf

Les effectifs salariés augmentent de 0,3 % (soit 3 700 créations nettes), après + 0,9 % au trimestre précédent. Sur un an, ils croissent de 1,9 % (+ 26 100 postes).

L'ensemble des sous-secteurs du bâtiment sont concernés par cette hausse, moins marquée qu'au trimestre précédent : la construction de bâtiments 0,7 % d'effectifs en plus (+ 1 000, après + 1,1 %) tandis que, dans les travaux de construction spécialisés, les effectifs croissent de 0,2 % (+ 2 600 postes, après + 0,9 %).

La hausse d'effectifs est moins marquée dans le secteur du génie civil : + 0,1 % après + 0,6 % au quatrième trimestre.

Le salaire moyen par tête se contracte de 1,2 % au premier trimestre et augmente de 1,1 % sur un an. Cette inflexion s'explique en partie par un recours au chômage intempéries lié aux conditions météorologiques du début d'année.

Le secteur tertiaire hors intérimaire reste dynamique, porté notamment par les secteur informatique et hébergement-restauration

La masse salariale du secteur tertiaire hors intérimaires progresse de 0,9 % sur le trimestre et de 3,4 % sur un an. Celle du secteur intérimaire croît respectivement de de 0,2 % et de 11,3 %. Au total, la masse salariale de l'ensemble du secteur tertaire augmente de 0,9 % sur ce trimestre et de 3,8 % sur un an.

Au premier trimestre 2018, les effectifs salariés du tertiaire hors intérimaires augmentent de 0,3 % (+ 38 300 postes) après + 0,4 % au trimestre précédent. Sur un an, les effectifs augmentent de 1,4 % (+ 180 400 postes).

Les effectifs intérimaires enregistrent une hausse de 0,5 % sur le trimestre (+ 4 500 postes) après une hausse de 4,9 % au quatrième trimestre 2017. Sur un an, la hausse atteint + 12,4 % (+ 90 200 postes). Au total, sur l'ensemble du secteur tertiaire, l'emploi progresse de 0,3 % sur le premier trimestre 2018, ce qui représente une hausse de 42 700 postes, et de 2,0 % sur l'ensemble de l'année, soit une création nette de 270 600 postes.

Le secteur le plus dynamique du tertiaire reste celui des activités informatiques, en hausse de 1,5 % (+ 6 400 postes) après une hausse de 2,3 % au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 6,5 % (+ 26 200 postes).

Le secteur de l'hebergement - restauration gagne 1,2 % d'effectifs salariés (+ 13 000 postes) après + 0,9 % au trimestre précédent. Ce rythme est similaire à ceux observés le premier et le deuxième trimestre 2017 (+ 1,1 % et + 1,2 %). La hausse est plus forte dans l'hébergement (+ 1,7 % ; + 4 300 postes) que dans la restauration (+ 1,0 % ; + 8 600 postes).

Les effectifs salariés sont également en progression dans le secteur de l'enseignement (+ 0,6 %, soit + 2 200 postes) et celui des activités juridiques de conseil et d'ingénierie (+ 0,5 %, soit 5 200 postes).

D'autres secteurs créent des emplois à un rythme plus modéré, comme l'édition et audiovisuel (+ 0,3 % ; + 600 postes), le transport et entreposage (+ 0,3 % ; + 4 200 postes), le commerce (+ 0,2 % ; + 5 300 postes) et l'action sociale et hébérgement médico-social (+ 0,2 % ; + 2 000 postes).

Au sein du commerce, les effectifs augmentent à un rythme moins soutenu qu'au trimestre précédent : + 0,2 % (après + 0,7 %) dans le commerce et réparation d'automobiles, + 0,2 % (après + 0,3 %) dans le commerce de gros, + 0,1 % (après + 0,2 %) dans celui de détail hors automobiles.

Les effectifs salariés dans le secteur des activités financières et d'assurance restent stables sur le trimestre (- 0,1 %), à l'image de leur évolution au cours de l'année écoulée (entre - 0,1 % et + 0,1 %).

Après plus d'une année de baisse, les effectifs dans le secteur des télécommunications se stabilisent ce trimestre (+ 0,0 %).

Graphique 5 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur tertiaire

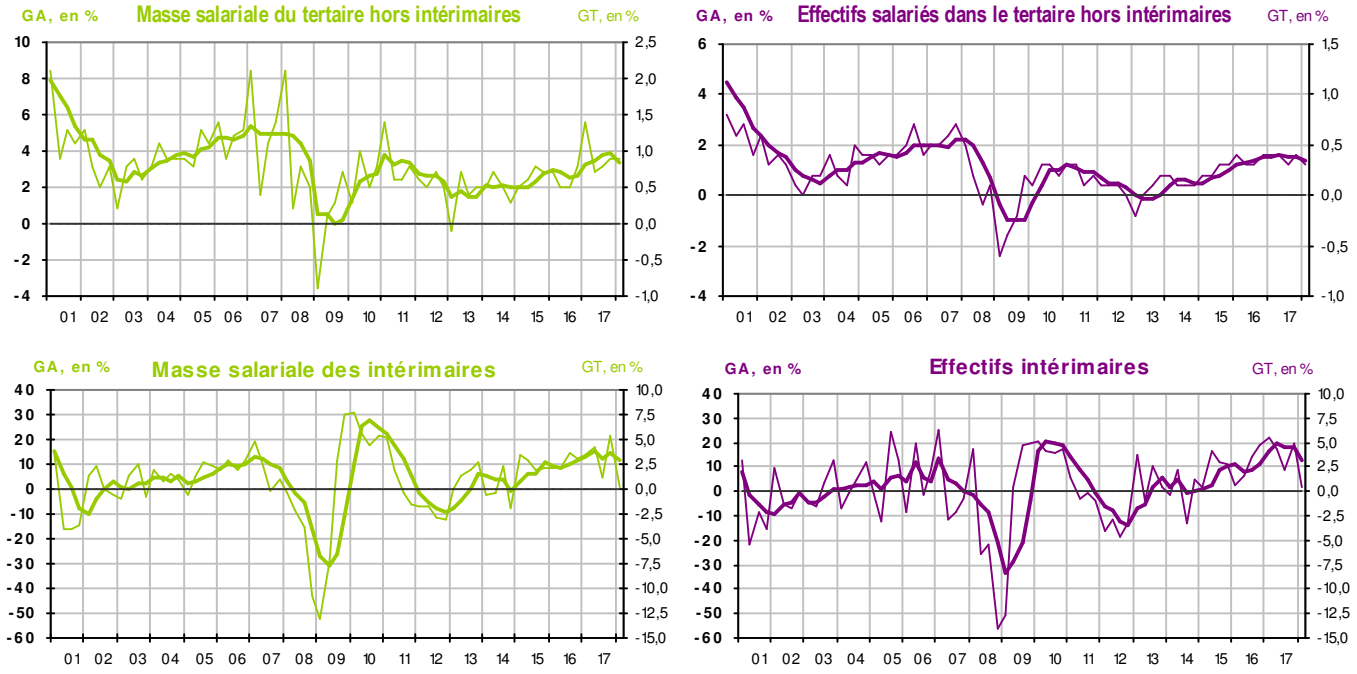

Source : Acoss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 6 : Évolution de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs du tertiaire

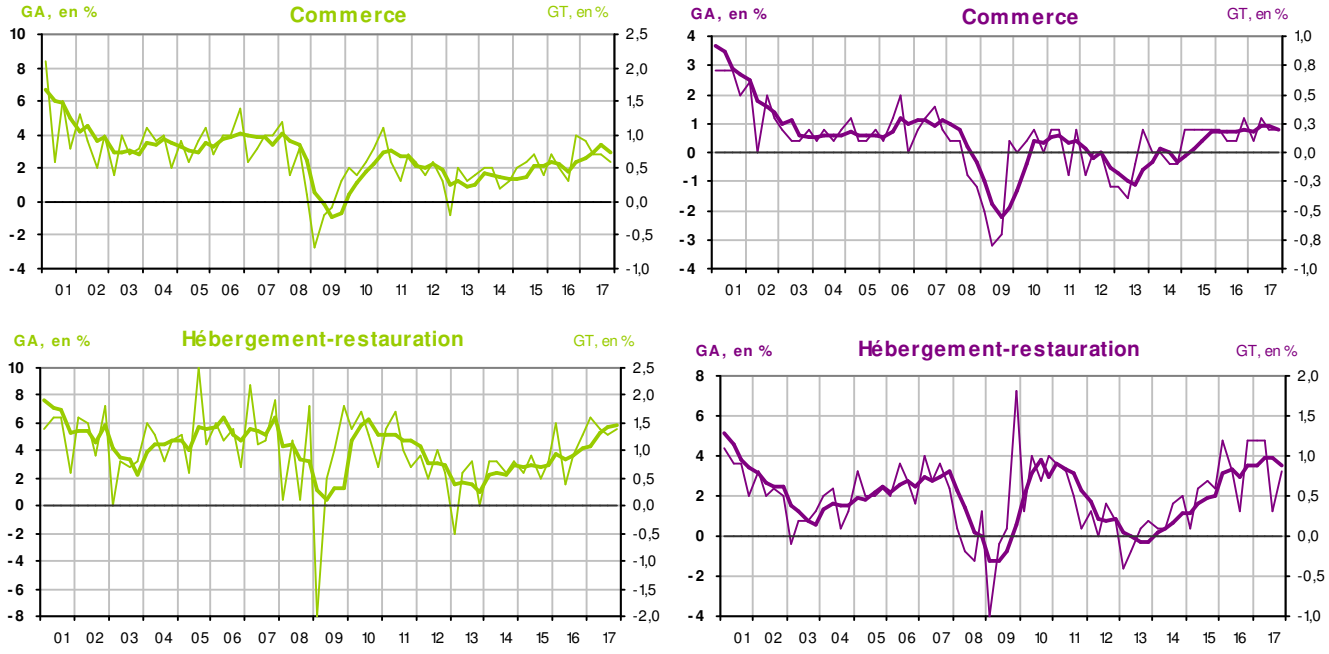

Source : Acoss-Urssaf

La masse salariale se contracte quant à elle dans ce secteur, après le dynamisme des derniers trimestres porté par le versement d'indemnités de départ.

Le secteur de la recherche et des autres activités scientifiques perdent des postes au premier trimestre 2018 (respectivement - 0,2 % et - 0,1 %) après deux trimestres de forte progression.

Enfin, la réduction des effectifs salariés se poursuit sur le début de l'année dans les secteurs des activités immobilières (- 0,2 % après une fin d'année 2017 stable), l'administration publique (- 0,3 %), les autres activités de service (- 0,3%) et les activités des arts et spectacles (- 0,6 %). Pour ces deux derniers secteurs, la diminution des effectifs s'accélère depuis le milieu de l'année dernière en lien avec la politique plus restrictive en matière de contrats aidés. Sur un an, la masse salariale des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) a ainsi diminué de près de 40 %.

Dans le tertiaire, le salaire moyen par tête progresse ce trimestre de 0,4 %, légèrement moins qu'au trimestre dernier (+ 0,6 %). Sur un an, l'évolution du salaire moyen par tête s'établit à + 1,8 %.

Encadré 1 : Révision des évolutions trimestrielles de la masse salariale et des effectifs salariés par rapport à la précédente publication

Ce trimestre, les révisions sont imputables au changement de la période de rattachement des déclarations sociales (ligne (1)) et à la mise à jour des modèles de désaisonnalisation (ligne (2)) ainsi qu'aux corrections habituelles (ligne (3)).

		Masse salariale		Effectifs salariés			
		en points de pourcentage		en milliers		en points de pourcentage	
		2017 T3	2017 T4	2017 T3	2017 T4	2017 T3	2017 T4
Industrie	(1)	0,0	0,0	0,5	0,4	0,0	0,0
	(2)	0,0	0,0	0,5	0,6	0,0	0,0
	(3)	0,1	0,1	0,5	-0,2	0,0	0,0
	Total	0,1	0,1	1,5	0,7	0,1	0,0
Construction	(1)	0,0	0,4	0,5	0,8	0,0	0,1
	(2)	0,1	0,0	1,2	0,2	0,1	0,0
	(3)	-0,2	0,0	-0,9	-2,0	-0,1	-0,1
	Total	-0,1	0,4	0,8	-1,1	0,1	-0,1
Tertiaire hors intérimaires	(1)	0,0	0,0	-1,1	8,1	0,0	0,1
	(2)	0,0	0,0	0,7	2,0	0,0	0,0
	(3)	0,0	0,0	-1,1	0,5	0,0	0,0
	Total	0,0	-0,1	-1,6	10,7	0,0	0,1
Total hors intérimaires	(1)	0,0	0,0	-0,1	9,3	0,0	0,1
	(2)	0,0	0,0	2,4	2,8	0,0	0,0
	(3)	0,0	0,0	-1,5	-1,7	0,0	0,0
	Total	0,0	0,0	0,8	10,3	0,0	0,1
Intérimaires	(1)	-1,1	0,5	-	-	-	-
	(2)	-0,1	0,1	-	-	-	-
	(3)	-0,2	-0,2	-	-	-	-
	Total	-1,4	0,4	5,7	22,6	0,7	2,8
Tertiaire	Total	-0,1	0,0	4,2	33,3	0,0	0,2
Total	Total	0,0	0,0	6,5	32,9	0,0	0,2

Source : Acoss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

Lecture : Par rapport à la publication du 13 mars 2018, l'évolution des effectifs salariés totaux a été révisée à la hausse de 32 900 postes pour le quatrième trimestre 2017 et de 6 500 postes pour le troisième trimestre 2017. En termes de points de pourcentage, l'évolution augmente de 0,2 point pour le quatrième trimestre et reste inchangée pour le troisième trimestre.

Tableau 3 : Évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT* par secteur détaillé d'activité

Secteurs d'activité (NACE38 enrichie)	Masse salariale							Effectifs salariés										SMPT			
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage					GA	Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage						GT (%)		GA (%)	Niveau moyen (€)
		GT							sur 3 mois		sur 1 an	GT					GA				
	2018 T1	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T1	2018 T1	2017 T4	2018 T1	2018 T1	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T1	2017 T4	2018 T1	2018 T1	2018 T1
BZ Industries extractives	0,2	0,4	0,4	-1,0	1,7	0,7	1,7	21,1	0,0	0,0	-0,3	-0,4	-0,5	-0,4	-0,2	-0,1	-1,3	2,0	0,9	3,2	3 093
CA Industries agro-alimentaires	3,6	1,0	0,9	0,5	0,5	0,7	2,6	505,5	1,9	0,8	5,0	0,3	0,3	0,1	0,4	0,2	1,0	0,3	0,4	1,5	2 361
CB Habillement, textile et cuir	0,8	1,1	0,7	-0,1	1,5	1,0	3,2	101,7	0,2	-0,1	0,5	0,3	0,3	0,1	0,2	-0,1	0,5	1,3	0,9	2,4	2 533
CC Bois et papier	1,4	0,3	0,2	-0,4	0,2	0,3	0,3	168,7	-0,3	-0,3	-2,0	-0,4	-0,5	-0,3	-0,2	-0,1	-1,1	0,4	0,5	1,5	2 673
CD Coséfaction et raffinage	0,2	-0,4	-0,8	0,9	0,9	-0,8	0,2	9,7	0,0	-0,1	-0,3	-1,0	-0,6	-0,4	-0,3	-1,3	-2,6	1,3	0,0	2,7	5 263
CE Industrie chimique	1,6	0,7	1,5	-0,4	0,3	0,8	2,2	136,3	0,7	0,1	1,0	0,1	-0,4	0,5	0,5	0,1	0,7	-0,2	0,5	1,4	3 798
CF Industrie pharmaceutique	1,0	1,9	0,6	0,5	-0,2	-1,6	-0,8	79,1	0,1	-0,3	-0,4	0,2	-0,4	0,3	0,1	-0,4	-0,5	-0,4	-1,5	-0,7	3 997
CG Industrie des plastiques …	2,3	0,7	1,0	-0,4	0,9	0,4	1,9	263,2	0,3	0,1	-0,3	-0,3	-0,2	-0,1	0,1	0,0	-0,1	0,8	0,4	2,1	2 959
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	3,3	0,5	0,5	0,3	0,3	0,2	1,3	380,5	1,0	-0,9	-0,5	-0,1	0,0	-0,2	0,3	-0,2	-0,1	0,2	0,2	1,3	2 853
CI Fab. de produits informatiques, électroniques et optiques	1,5	1,1	0,5	1,3	-0,6	1,2	2,4	123,7	0,6	-0,3	0,5	0,0	-0,1	0,2	0,5	-0,2	0,4	-0,9	1,0	1,9	4 023
CJ Fabrication d'équipements élec.	1,1	-0,2	-0,1	-0,1	0,1	1,9	1,8	105,9	0,1	-0,1	-0,8	-0,7	-0,6	-0,1	0,1	-0,1	-0,8	0,1	2,0	2,8	3 413
CK Fabrication machines et équip. n.c.a.	1,7	0,7	-0,1	0,3	0,7	1,1	2,0	173,8	0,5	0,1	0,7	-0,3	-0,1	0,1	0,3	0,1	0,4	0,5	0,9	1,8	3 337
CL Fabrication de matériels de transport	4,0	0,5	1,0	0,8	0,2	2,2	4,2	350,0	0,5	0,0	0,6	0,1	-0,2	0,2	0,1	0,0	0,2	0,0	2,2	4,0	3 795
29- Industrie automobile	1,9	0,4	0,3	-0,6	1,0	0,6	1,3	193,0	0,0	-0,2	-2,1	-0,2	-0,3	-0,7	0,0	-0,1	-1,1	1,4	0,7	2,5	3 321
30- Fab. autres matériels de transport	2,1	0,5	1,6	2,1	-0,7	3,8	7,1	156,9	0,5	0,2	2,7	0,4	-0,1	1,4	0,3	0,1	1,7	-1,5	3,6	5,1	4 380
CM Autres industries manufacturières...	2,3	0,8	0,8	0,6	0,5	0,2	2,1	264,3	0,9	0,2	1,7	0,1	0,2	0,1	0,3	0,1	0,7	0,3	-0,1	1,4	2 912
DZ Produc. et distribution d'électricité, gaz	2,2	-0,2	-1,1	0,5	-0,1	2,6	1,8	167,4	-0,8	-0,9	-2,8	-2,5	-0,8	0,1	-0,5	-0,5	-1,7	0,1	3,1	4,6	4 403
EZ Production et distribution d'eau …	1,2	0,3	1,1	0,5	0,7	0,6	3,0	147,5	1,2	0,9	2,2	0,4	0,4	-0,3	0,8	0,6	1,5	0,5	-0,1	1,5	2 693
FZ Construction	9,4	1,7	1,0	1,2	1,7	-0,6	3,3	1 393,2	12,4	3,7	26,1	0,7	0,5	0,2	0,9	0,3	1,9	1,2	-1,2	1,1	2 254
41- Construction de bâtiments	1,3	1,6	1,4	0,9	1,8	1,1	5,2	148,6	1,6	1,0	4,0	0,6	0,5	0,5	1,1	0,7	2,8	1,0	0,2	2,4	2 813
42- Génie civil	1,3	2,5	1,0	0,2	3,0	-2,5	1,7	164,5	0,9	0,1	2,2	2,3	0,0	0,7	0,6	0,1	1,4	2,4	-2,8	-0,8	2 649
43- Travaux de construction spécialisés	6,8	1,6	0,9	1,4	1,5	-0,6	3,2	1 080,2	9,9	2,6	19,9	0,4	0,5	0,1	0,9	0,2	1,9	0,9	-1,2	1,2	2 116
GZ Commerce, réparation auto moto	22,2	1,0	0,6	0,8	0,6	0,8	2,8	3 058,9	8,4	5,3	27,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,2	0,9	0,4	0,5	1,9	2 426
45- Commerce et réparation auto moto	2,8	1,3	1,0	1,2	0,9	0,6	3,8	372,5	2,7	0,8	6,1	0,3	0,6	0,1	0,7	0,2	1,7	0,5	0,2	2,1	2 531
46- Commerce de gros, hors auto moto	9,2	1,2	0,4	0,5	0,5	0,8	2,2	935,4	2,4	2,3	8,0	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,9	0,3	0,5	1,3	3 276
47- Commerce de détail, hors auto moto	10,2	0,6	0,7	1,0	0,6	0,8	3,2	1 751,0	3,3	2,2	13,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1	0,8	0,4	0,6	2,4	1 950
HZ Transports et entreposage	10,8	0,2	1,4	-0,3	0,7	1,1	2,9	1 389,6	6,5	4,2	12,1	0,3	0,2	-0,1	0,5	0,3	0,9	0,5	0,8	2,0	2 597
IZ Hébergement et restauration	5,8	1,2	1,8	1,0	1,4	1,5	5,8	1 109,7	9,3	13,0	39,1	1,1	1,2	0,4	0,9	1,2	3,6	0,8	0,5	2,1	1 767
55- Hébergement	1,6	0,9	1,2	0,7	1,1	1,3	4,3	255,1	-0,6	4,3	5,6	0,9	0,5	0,2	-0,2	1,7	2,2	1,1	0,5	2,4	2 073
56- Restauration	4,3	1,4	2,0	1,2	1,5	1,6	6,4	854,5	9,8	8,6	33,5	1,1	1,4	0,4	1,2	1,0	4,1	0,7	0,5	2,2	1 677
JA Edition et audiovisuel	2,7	2,1	-0,6	0,2	1,0	2,1	2,8	213,9	-0,5	0,6	-1,7	0,0	-0,2	-0,6	-0,2	0,3	-0,8	1,5	2,0	3,7	4 143
JB Télécommunications	1,4	2,1	0,7	2,4	1,6	-2,2	2,5	129,7	-1,6	0,0	-2,3	-0,2	-0,2	-0,4	-1,2	0,0	-1,8	2,4	-1,6	4,4	3 633
JC Activités informatiques	5,1	2,5	1,4	1,5	2,8	2,9	8,9	426,3	9,5	6,4	26,2	1,6	0,9	1,6	2,3	1,5	6,5	0,8	0,9	2,2	3 989
KZ Activités financières et d'assurance	9,7	1,1	0,5	0,4	0,8	0,5	2,2	764,5	0,4	-0,8	-0,2	0,1	-0,1	0,1	0,1	-0,1	0,0	0,7	0,5	2,1	4 245
LZ Activités immobilières	2,0	1,8	-0,3	0,9	0,9	0,5	1,9	244,5	0,1	-0,6	-1,6	-0,2	-0,3	-0,2	0,1	-0,2	-0,6	0,9	0,6	2,5	2 772
MA Activités juridiques, de conseil …	11,6	2,9	0,7	1,3	1,1	1,2	4,4	1 024,7	13,5	5,2	34,0	0,7	0,8	0,8	1,3	0,5	3,4	0,0	0,3	0,8	3 768
MB Recherche et développement	1,3	1,9	-0,2	0,9	1,3	0,0	2,0	97,4	0,3	-0,2	0,4	0,5	-0,5	0,8	0,3	-0,2	0,4	0,8	0,0	1,3	4 296
MC Autres activités scientifiques et tech.	1,8	1,2	0,3	1,0	1,4	1,2	4,0	202,3	0,9	-0,1	1,9	0,2	0,1	0,4	0,4	-0,1	0,9	1,0	1,0	2,9	2 929
NZ Activités de services administratifs …	12,5	2,4	2,4	1,3	2,8	0,9	7,6	2 166,1	48,7	9,6	127,1	2,5	2,1	1,2	2,3	0,4	6,2	1,3	0,0	1,6	1 943
OZ Administration publique	1,6	0,7	-0,2	0,0	-0,4	-0,6	-1,3	190,1	-0,9	-0,5	-2,1	-0,2	-0,3	-0,1	-0,5	-0,3	-1,1	-0,1	-0,3	-0,2	2 829
PZ Enseignement	2,0	1,7	-0,1	0,6	0,7	0,8	2,1	349,3	0,9	2,2	2,6	0,3	0,0	-0,1	0,3	0,6	0,8	0,6	0,4	1,5	1 919
QA Activités pour la santé humaine	4,0	1,0	0,5	0,6	0,6	0,4	2,0	575,0	0,3	-0,1	0,6	0,2	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,5	0,3	1,8	2 293
QB Action sociale et héberg. médico-social	6,1	1,0	0,8	0,6	0,9	0,2	2,6	1 227,1	2,6	2,0	15,2	0,5	0,5	0,4	0,2	0,2	1,3	0,6	0,0	1,1	1 645
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	1,9	2,5	0,4	3,9	-1,7	0,7	3,2	289,2	-2,4	-1,6	-5,3	0,8	-0,3	-0,2	-0,8	-0,6	-1,8	-1,3	1,4	4,4	2 218
SZ Autres activités de services	2,8	0,5	0,0	1,0	0,6	0,1	1,7	505,5	-1,3	-1,7	-2,5	0,0	0,2	-0,1	-0,2	-0,3	-0,5	0,8	0,4	2,1	1 836
Total	**142,8**	**1,3**	**0,8**	**0,8**	**1,0**	**0,8**	**3,4**	**18 355,2**	**113,9**	**45,6**	**301,6**	**0,6**	**0,5**	**0,3**	**0,6**	**0,2**	**1,7**	**0,5**	**0,4**	**1,7**	**2 599**
Total hors intérimaires	**137,7**	**1,2**	**0,7**	**0,7**	**0,8**	**0,8**	**3,1**	**17 537,2**	**75,9**	**41,2**	**211,4**	**0,4**	**0,3**	**0,2**	**0,4**	**0,2**	**1,2**	**0,5**	**0,5**	**1,8**	**2 621**
Associations	9,5	-0,2	0,4	0,3	0,4	0,2	1,4	1 746,8	-6,8	-2,8	-19,0	-0,2	-0,2	-0,3	-0,4	-0,2	-1,1	0,8	0,5	2,6	1 807

** SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA=glissement annuel*

Source : Acoss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

Carte 1 : Glissement annuel de la masse salariale du secteur privé au premier trimestre 2018

Evolution nationale : + 3,4 %

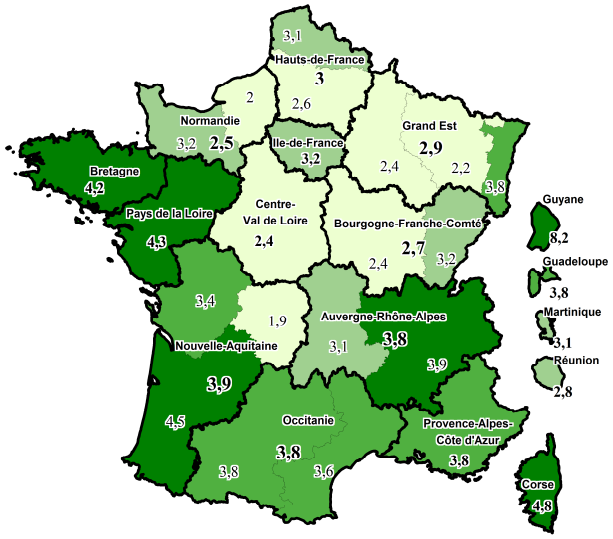

Carte 2 : Glissement annuel des effectifs salariés du secteur privé au premier trimestre 2018

Evolution nationale : + 1,7 %

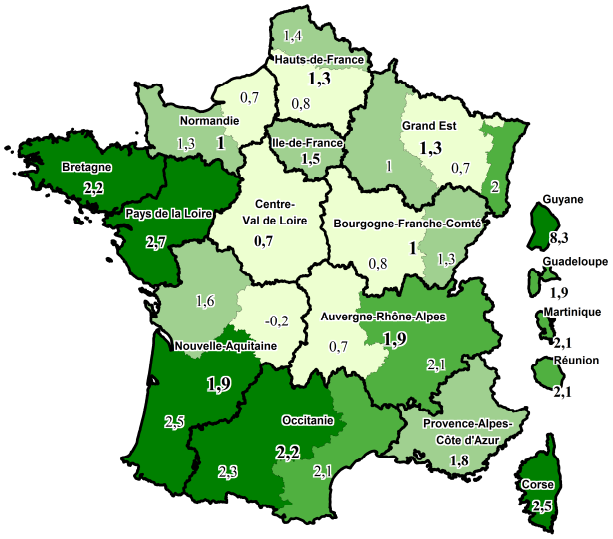

Note : les chiffres en gras représentent les évolutions sur le périmètre des régions administratives en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

Source : Acoss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

Les régions de l'ouest et du sud restent les plus dynamiques

Sur le premier trimestre 2018, les effectifs salariés sont en hausse dans presque toutes les régions à l'exception du Centre-Val de Loire (- 0,3 %) et de la Bourgogne-Franche-Comté (- 0,0 %).

Sur un an, les effectifs salariés augmentent dans l'ensemble des régions de métropole et des Dom (hors Mayotte). La Bretagne, les Pays de la Loire et les régions de la moitié sud de la France affichent une progression supérieure à 1,8 %. L'Île-de-France mise à part (+ 1,5 %), les hausses d'effectifs observées dans les autres régions métropolitaines ne dépassent pas 1,3 %.

Le secteur du bâtiment affiche toujours des augmentations d'effectifs sur un an dans toutes les régions de Métropole hors la Bourgogne-Franche-Comté. Si la dynamique de ce secteur est forte sur un an dans les régions Occitanie (+ 3,1 %), Corse (+ 2,9 %) et Île-de-France (+ 2,7 %), elle est en revanche bien moins marquée pour les autres régions du grand quart nord-est.

Dans le secteur de l'industrie, les régions des façades atlantique et méditéranéenne, comme la région Auvergne-Rhône-Alpes, voient leurs effectifs salariés progresser sur un an. A l'inverse, les régions du quart nord-est continuent de perdre des postes.

Les effectifs salariés du commerce progressent dans toutes les régions métropolitaines. Les hausses les plus marquées (supérieure à 1 % sur un an) s'observent en Corse, Bretagne, Pays de la Loire, Occitanie, Paca et Auvergne-Rhône-Alpes.

Les effectifs salariés dans le secteur de l'hébergement - restauration sont quant à elles en forte hausse sur un an dans toutes les régions. Les régions Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Paca, Nouvelle-Aquitaine et Corse affichent une progression supérieure à 4 %. L'Île-de-France (+ 2,8 %), le Centre-Val de Loire (+ 2,9 %) et la Bourgogne-Franche-Comté (+ 2,0 %) présentent les hausses d'effectifs les moins dynamiques sur un an.

Dans les Dom, l'évolution des effectifs est contrastée mais plutôt bien orientée sur un an. Les effectifs salariés sont particulièrement dynamiques (+ 8,3 % sur un an) en Guyane, où l'emploi progresse dans tous les secteurs. A la Réunion, la hausse est plus modérée (+ 2,1 %), compte tenu en particulier d'une stagnation dans le secteur des autres services. En Martinique, la progression des effectifs sur un an atteint aussi 2,1 %, portée par le secteur hébergement-restauration. Enfin, en Guadeloupe, la situation s'améliore progressivement (+ 1,9 % sur un an) avec en particulier un secteur du BTP en nette reprise.

Sur un an, la masse salariale croît dans toutes les régions métropolitaines à des rythmes compris entre + 2,4 % au Centre-Val de Loire et + 4,8 % en Corse. Outre mer, la masse salariale croît à des rythmes compris entre + 2,8 % à la Réunion et + 8,2 % en Guyane.

Arnaud Boulliung

Urssaf d'Alsace

Djibrine Barka Adoum

Gilles Capon

Eleni Kosma

Jérôme Mathias

Mihaela Mosu-Nasr

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

Encadré 2 : Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de **la base Séquoia** qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se subsitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et DOM) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allégements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La DSN est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018 (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). D'ici là, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Acoss sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Acoss en assure *a contrario* l'homogénéité.

En lien avec la montée en charge de la DSN, la déclaration des cotisations sociales est de plus en plus fréquemment mensuelle. Au quatrième trimestre 2017, le nombre de comptes trimestriels actifs est inférieur à 140 000, contre 1 300 000 début 2015.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Acoss à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique**, essentiellement sur le trimestre précédent. En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.
Le champ de cette publication couvre l'ensemble des **cotisants du champ concurrentiel** (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) **affiliés au régime général**, domicilés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la Mutuelle sociale agricole), hors activités extra-terrioriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

La chaîne de production Acoss qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du **dispositif de coproduction Acoss-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE**). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Acoss fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;
- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multiactivité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;
- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acoss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Comme la production des ETE, **la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares**.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l' « assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l' « assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

La LFSS 2015 a modifié les modalités de déclaration des indemnités versées par les **caisses de congés payés** des secteurs du bâtiment, du transport et des dockers (article L.243-1-3 du code de la sécurité sociale). Afin de garantir la cohérence des séries dans le temps, les comptes cotisants concernés sont exclus du champ d'analyse à compter de la publication portant sur le deuxième trimestre 2016 (*Acoss Stat n°238*).

La circulaire interministérielle N°DSS/5B/5D/2017/351 du 19 décembre 2017 instaure un rattachement des cotisations sociales à la période d'emploi et non plus à la période de versement de salaire. Elle se traduit à compter de la publication relative au premier trimestre 2018 (*Acoss Stat n°269*) par un réajustement des séries d'effectifs salariés et de masse salariale.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est un **effectif en fin de trimestre** ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares dans le cadre de la coproduction des ETE, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multiactivité.

L'effectif moyen est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Pour le SMPT des intérimaires, l'effectif moyen est aussi calculé à partir des effectifs produits par l'Acoss (base Séquoia).

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. **Le glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Acoss sont **labellisées par l'Autorité de la statistique publique** (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/16 et avis n°2013-05 – JORF du 28/12/2013). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acoss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur acoss.fr et reprises dans les publications Stat'UR élaborées par les Urssaf.

Retrouvez sur acoss.fr les publications de l'Acoss et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.

ACOSS

ISSN 1636-4201 – Acoss – 36, rue de Valmy - 93 108 Montreuil Cedex – Tél. : 01 77 93 65 00 – Directeur de la publication : Yann-Gaël Amghar
Rédacteur en chef : Alain Gubian – Responsable éditorial : Cyrille Hagneré – Réalisation : Direction des Statistiques, des Etudes et de la Prévision
La collection Acoss Stat est consultable en ligne sur www.acoss.fr dans la rubrique Observatoire économique – Pour toute demande : disep-service.statistique@acoss.fr – Impression Hélio Service